

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

45.408

Date du contrôle:

28/05/2024

Lieu du contrôle:

Rue Nestor Jonet 8D 6180 Courcelles Belgique Visite périodique (Livre 1 6.5)

Agent-visiteur:

David Kabayiza

Type de contrôle:

Date d'émission:

28/05/2024 15:40:14

Prochaine visite avant le:

28/05/2025

Testeur d'installation:

TI-024/5605012

Donneur d'ordre

Nom Selbelec
Adresse
Email selbelec@gmail.com

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation Rue Nestor Jonet 8D 6180 Courcelles Belgique
Type de locaux Appartement Immeuble à appartements
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant
Adresse du propriétaire
Fondations avant 81
Mise en oeuvre de l'installation après 81

Données du raccordement

GRD Ores
Numéro de compteur 1SAG1200016746
Code EAN
Liaison compteur-tableau VFVB 4X10
Tension de service 2 x 230 V
Protection générale 40 A 2P

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles
OK	OK
Description de l'installation	Voir schéma
Nombre de tableaux	1
Défenseur de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
ΔIn	OK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	12
Isolement ($M\Omega$)	47

Remarques

Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)

Conclusions

CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années.
Si d'application, des mesures adéquates ont été prises par Atlas Contrôle pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage et que le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

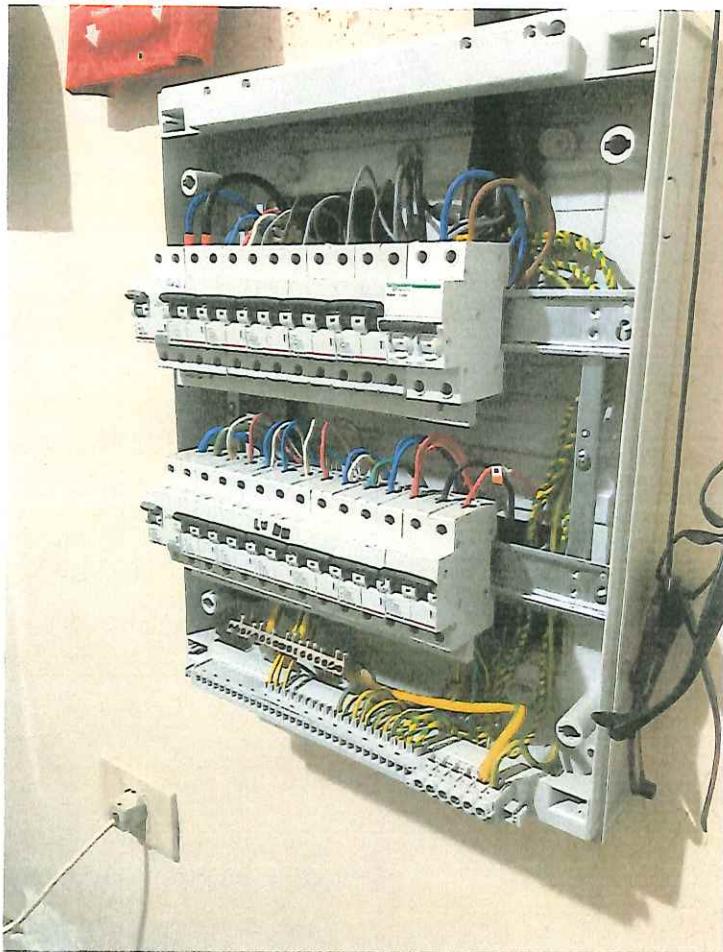


Tableau 1

Liste des remarques

Libellé	Référence
Pas d'infractions	RDE1
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.	RDE3
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15
Tous les appareils de classe 1 doivent obligatoirement être alimentés par une prise avec terre reliée au système de mise à la terre.	RDE34
(Installations < 01/10/1981) Lorsque le circuit de la salle de bain n'est pas protégé par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute (30mA) ou très haute (10mA) sensibilité, secondaire à celui installé en début d'installation, le volume 2 de la salle de bain est augmenté par rapport au bord de la baignoire et/ou de la douche (1m au lieu de 0,6m).	RDE35

Libellé

Photo